

Communiqué de presse
12 décembre 2018

Mise en ligne de Visuchir, une application pour visualiser l'activité chirurgicale, notamment ambulatoire, des établissements de santé

Afin d'accompagner cliniques et hôpitaux dans le virage ambulatoire, la Caisse nationale de l'Assurance Maladie (Cnam) et l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation (ATIHI) ont réalisé un outil de visualisation des pratiques de chirurgie, notamment ambulatoire, des établissements de santé. Baptisée Visuchir, cette application, ergonomique et facile d'utilisation, est librement accessible en open data depuis le site ScanSanté de l'ATIHI : <https://www.scansante.fr/applications/visuchir>.

Réalisée à partir du programme de médicalisation des systèmes d'information (PMSI), Visuchir permet d'accéder à une analyse détaillée des activités chirurgicales et des modes de prise en charge de l'ensemble des établissements de santé publics et privés maillant le territoire (1 000 environ). L'objectif est de doter les établissements et professionnels de santé d'un tableau de bord de pilotage et de comparaison de leurs pratiques de chirurgie, notamment ambulatoire.

La chirurgie ambulatoire : une priorité nationale

La chirurgie ambulatoire, alternative à l'hospitalisation traditionnelle, apporte d'importants bénéfices aux patients devant avoir une intervention chirurgicale. En arrivant peu avant l'intervention et en repartant chez eux dans la journée, ceux-ci subissent moins de répercussions sur leur vie sociale, familiale et professionnelle et se trouvent moins exposés au risque de développer une infection nosocomiale. L'ambulatoire permet également aux établissements de santé d'optimiser leur organisation, d'améliorer la pertinence des modes de prise en charge et d'être moins coûteuses pour la collectivité.

Fort de ces atouts, en 20 ans, la chirurgie ambulatoire est passée successivement du statut d'alternative à l'hospitalisation traditionnelle à une nouvelle norme de prise en charge chirurgicale, pour devenir aujourd'hui une priorité nationale en termes d'organisation des soins.

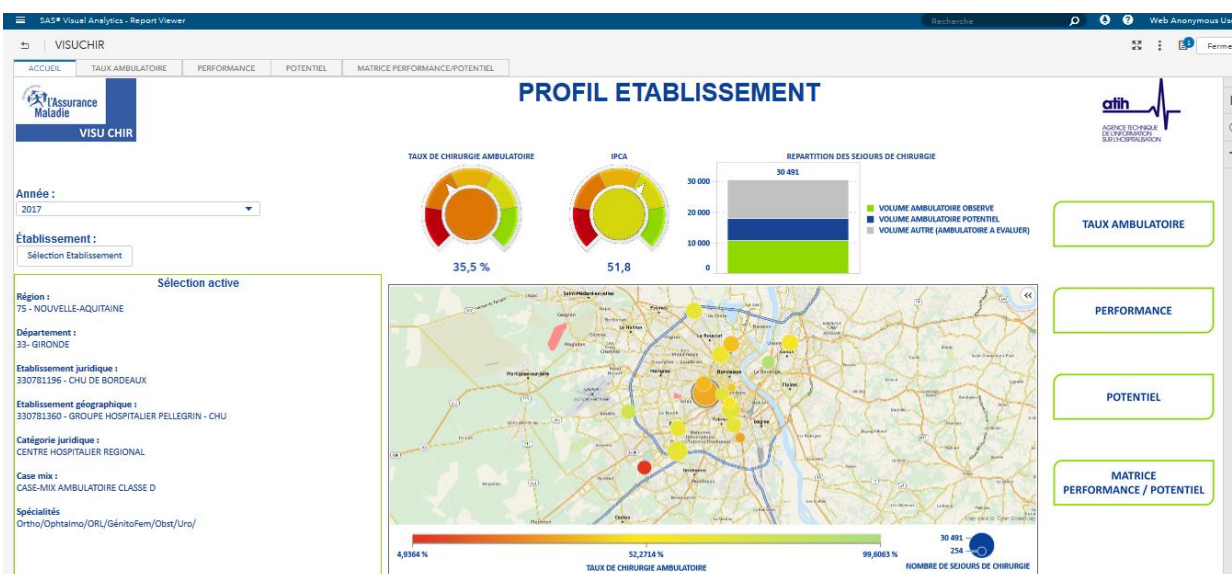
C'est dans ce cadre que la Cnam a développé l'application Visuchir, en collaboration avec l'ATIHI et la direction régionale du service médical d'Assurance Maladie de Bourgogne Franche-Comté, pour accompagner les établissements et les professionnels de santé dans l'évolution de leurs pratiques professionnelles et organisationnelles.

Visuchir, un outil au service des professionnels et du dialogue interne et externe

Visuchir contient quatre années de données (2014, 2015, 2016 et 2017), environ 1 000 établissements de santé, 6 millions de séjours par an et 8 millions d'actes entrant dans la classification commune des actes médicaux (CCAM) par an. L'utilisation de la data-visualisation apporte une compréhension facilitée des données sous forme de graphiques, camemberts, jauges, mosaïques...

Grâce à l'utilisation de la data-visualisation qui présente des données multiples plus lisiblement, les directeurs d'établissement et professionnels de santé peuvent désormais **appréhender de façon**

accessible le niveau passé et actuel des pratiques chirurgicales, notamment ambulatoires, d'un établissement, spécialité par spécialité, acte par acte et le comparer à d'autres établissements de la même ville, de la même région, de même activité ou de même catégorie (public ou privé).



Capture d'écran de l'application Visuchir

En se référant aux pratiques des 20 % d'établissements les plus avancés dans le domaine de la chirurgie ambulatoire, l'outil offre en outre la possibilité à un établissement d'appréhender son potentiel de développement, évalué et personnalisé en fonction de sa situation propre. Les équipes chirurgicales peuvent aussi voir, à leur échelle et selon leur spécialité, leurs pratiques, s'autoévaluer et identifier des objectifs de progression en chirurgie ambulatoire.

En présentant des informations médicalisées objectivées, Visuchir constitue un véritable outil de dialogue pour poser un constat et des perspectives communes, tant en interne entre directeurs, médecins et soignants qu'en externe entre l'ARS, l'Assurance Maladie et les représentants des établissements. Son usage peut notamment servir à l'élaboration d'un projet médical ou de territoire, ou à la réorganisation d'un plateau technique chirurgical.

Pour en savoir plus, télécharger la [présentation générale](#) ainsi que le [guide utilisateur](#) de l'outil Visuchir.

A propos de la Caisse nationale de l'Assurance Maladie (Cnam)

Etablissement public national à caractère administratif, sous la double tutelle du ministère des Solidarités et de la Santé (chargé de la Sécurité sociale) et du ministère de l'Action et des Comptes publics, la Caisse nationale de l'Assurance Maladie (Cnam) gère, au niveau national, les branches Maladie et Accidents du travail / Maladies professionnelles du régime général de Sécurité sociale.

Avec plus de 2 200 salariés, elle constitue la tête de pont opérationnelle du régime d'assurance maladie obligatoire en France. Elle pilote, coordonne, conseille et appuie l'action des organismes locaux qui composent son réseau (CPAM, DRSM, Ugecam, Carsat, CGSS...). Elle mène les négociations avec les professionnels de santé au sein de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie (Uncam). Elle concourt ainsi, par les actions de gestion du risque ou les services en santé qu'elle met en œuvre, à l'efficacité du système de soins et au respect de l'Objectif national de dépenses d'assurance maladie (Ondam). Elle participe également à la déclinaison des politiques publiques en matière de prévention et informe chaque année ses assurés pour les aider à devenir acteurs de leur santé.

A propos de l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation

L'ATIH, fondée en 2000, est un établissement public d'État à caractère administratif placé sous la tutelle des ministres chargés de la santé et de la sécurité sociale. Ses missions sont de collecter, d'analyser, de restituer les données des établissements de santé et médico-sociaux ; de gérer les dispositifs techniques de financement des établissements et de participer à l'élaboration des nomenclatures de santé.

www.atih.sante.fr

Contacts presse de la Caisse nationale de l'Assurance Maladie :

presse.cnam@assurance-maladie.fr

Perrine Carriau - 01 72 60 17 64

Caroline Reynaud - 01 72 60 14 89

Contact presse ATIH :

presse@atih.sante.fr

Stéphanie Joullié - 04 37 91 33 14